

M SEGUINEAU PIERRE FRANK
6 ALLEE JULES BOUCHAUD
44120 VERTOU

À rappeler dans tout courrier

Service Auteurs
N° d'ordre : S904120

Années : 2015 2016 [exercices 2016/2017 2017/2018]

Paris, le 17 janvier 2018

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'affiliation aux assurances sociales des artistes auteurs pour la branche des arts graphiques et plastiques. Votre dossier est transmis ce jour à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de votre département.

- Vous remplissez la condition de revenus
 La Commission Professionnelle a proposé votre affiliation
- Affiliation aux assurances sociales des artistes auteurs proposée à compter du 1^{er} janvier 2016
- La Commission Professionnelle a émis un avis défavorable (l'activité exercée n'entrant pas dans le champ d'application des assurances sociales des artistes auteurs pour la branche professionnelle des arts graphiques et plastiques).

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie vous notifiera l'avis de la Commission Professionnelle et vous indiquera les voies de recours dont vous disposez. Vous devez obligatoirement attendre cette notification et suivre les directives de la caisse si vous envisagez de formuler un recours. La caisse est par ailleurs compétente pour étudier votre situation d'assuré social.

Demeurant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Eric MARTIN
Responsable du service Auteurs